

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL910

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 19

I. – Avant l’alinéa 1, insérer l’alinéa suivant :

« I A. – Au 4° de l’article L. 153-1 du code de commerce, les mots : « la publication » sont remplacés par le mot : « publicité ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« I *bis*. – À l’article L. 741-4 du code de justice administrative, les mots : « la publication » sont remplacés par le mot : « publicité ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.